RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

2PA SUD OUEST

[redacted]

952405116

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EURL 2PA SUD OUEST

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

Noël THIBAUDEAU
[redacted]
N° SIREN : 494 212 673

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse des comptes de votre société au 30 juin 2026.
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2026 nous serviront de base pour notre analyse.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Prise de connaissance :

La société EURL 2PA SUD OUEST est une entreprise de commerce de systèmes liés aux traitement, filtration et économie de l'eau et de prestation de nettoyage et de désinfection d'installations d'eau potable à TOULOUSE (31). L'entreprise est détenue à 100% par l'EURL JSR, dont Monsieur Antoine POTTIER est gérant et associé unique. Il assure la direction de l'EURL 2PA SUD OUEST en tant que gérant non associé. L'opération envisagée consiste à transformer la société EURL 2PA SUD OUEST en une société par actions simplifiée.

Nous n'avons pas constaté d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant altérer notre vision des comptes.

Revue du bilan

Le total du bilan s'élève à 497 K€ contre 359 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 38%.

- Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 17 K€ depuis le début de l'exercice, contre 0€ l'année précédente.

- Les immobilisations corporelles passent de 92 K€ à 127 K€, soit une augmentation de 37%.

- Les créances clients s'élèvent à 119 K€ contre 74 K€ l'exercice précédent, soit une variation de +61%.

- Les valeurs disponibles ont fortement augmenté depuis N-1, passant de 24 K€ à 208 K€.

- Les capitaux propres (hors résultat) s'élèvent à 43 K€ contre 12 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 265%.

- Les emprunts et dettes financières passent de 262 K€ à 293 K€, soit une augmentation de 12%.

- Les dettes fournisseurs ont augmenté sur l'exercice et sont à 28 K€ à la clôture, contre 6 K€ en N-1.

- Les dettes fiscales s'élèvent à 65 K€ contre 44 K€ l'année précédente, soit une augmentation de 49%.

Nos vérifications n'ont pas révélé d'éléments d'actifs ayant une valeur inférieure aux valeurs comptabilisées.

Revue du compte de résultat

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 475 K€ contre 288 K€ en N-1, soit une augmentation de 65%
- Le chiffre d'affaires a augmenté de 67%, passant de 283 K€ à 474 K€.
- Les charges d'exploitation également augmenté de 64%, passant de 248 K€ à 408 K€.
- Les autres achats et charges externes passent de 78 K€ à 144 K€, soit une augmentation de 84%.
- Les salaires et traitements sont de 162 K€ à la clôture de l'exercice, contre 98 K€ en N-1, soit une variation de +65%.
- Les charges sociales ont également augmenté de 50%, passant de 41 K€ à 61 K€.
- Le résultat d'exploitation passe de 40 K€ à 68 K€, soit une augmentation de 71%.
- Les charges financières passent de 5 K€ à 9 K€, soit une augmentation de 77%.
- Les produits exceptionnels passent de 1 K€ à 10 K€.
- L'impôt sur les bénéfices a presque triplé sur l'exercice, passant de 5 K€ à 14 K€.
- Le résultat net de l'exercice est alors de 55 K€, contre 31 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 79%.

Notre revue n'a pas révélé de variations susceptibles de menacer l'équilibre financier de la société.

Noël THIBAUDEAU

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de ouest-atlantique

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantage particulier à signaler.

Fait à Nantes,

Noël THIBAUDEAU
Commissaire aux Comptes

[redacted]